



# Bruxelles en Direct

La lettre d'information du Bureau Alsace – Semaines 9 et 10 (1<sup>er</sup> au 12 mars 2006)

## Les Niouz

### BUDGET

La commission des budgets du Parlement européen refuse de prolonger l'accord interinstitutionnel de 1999.....2

### EGALITE HOMMES-FEMMES

Une feuille de route pour 2000-2006, création d'un Institut du genre.....2

### RESEAUX REGIONAUX

Le Conseil régional d'Alsace rencontre les coordinateurs européens à Bruxelles.....3

## Les politiques européennes

### ENVIRONNEMENT

Les entreprises nominées pour le prix de l'environnement 2006.....4

### POLITIQUE REGIONALE

Le gouvernement répartit les fonds européens entre les régions françaises.....4

Le Comité des Régions appelle à une appropriation politique de la Stratégie de Lisbonne par les régions.....4

Un nouveau site internet pour Urbact.....5

A Angers, Danuta Hübner encourage l'innovation dans les régions françaises.....5

### TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La bibliothèque numérique européenne se met en place.....6

### TRANSPORTS ET ENERGIE

La Commission adopte son projet de stratégie européenne de l'énergie.....6

L'UE va lancer une campagne européenne de sécurité routière au début de 2007.....7

## DOSSIER

### Développement rural

- Décision sur les orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural (période 2007-2013).....8

- Journée d'information, le 22 février 2006 à Bruxelles, à destination de l'Ecole des cadres de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin.....9

## ANNONCES

Conférences.....10

Appels à propositions.....10

Recherches de partenaires..10

## BUDGET

### La commission des budgets du Parlement européen refuse de prolonger l'accord interinstitutionnel de 1999 et réclame un nouvel accord

Le trilogue du 21 février a mis en évidence les divergences entre le Conseil et le Parlement, qui refuse de s'en tenir au compromis de décembre 2005. Il souhaite, pour l'améliorer, augmenter les crédits pour certains programmes (apprentissage tout au long de la vie, Erasmus, Leonardo, politique extérieure de voisinage, politique des consommateurs), apporter une plus grande flexibilité budgétaire, un rôle bien précis dans le processus de révision du budget de l'UE et un engagement des Etats membres à certifier la bonne gestion des fonds communautaires.

Pour amplifier sa pression sur le Conseil dans les négociations budgétaires, **la commission des budgets du Parlement européen a adopté le 6 mars une proposition de résolution dénonçant formellement l'accord interinstitutionnel du 6 mai 1999 sur les perspectives financières** et réclamant la conclusion d'un nouvel accord. Le PE estime que l'accord du 1999 ne correspond pas aux besoins d'une Europe à 25, et « invite donc le Conseil, et en particulier la Présidence autrichienne, à s'engager dans des négociations sérieuses » avec lui pour des **perspectives financières 2007-2013 qui prennent vraiment en compte les besoins de l'Europe élargie**.

Le Parlement rappelle que l'article 272 lui permet, en l'absence de perspectives financières pluriannuelles, de voter le budget de l'UE sur une base annuelle, et espère que le prochain Trilogue du 21 mars permettra de faire enfin des progrès significatifs.

## EGALITE HOMMES-FEMMES

### Une feuille de route pour 2000-2006, création d'un Institut du genre

La Commission européenne a adopté, le 3 mars, une « feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2006-2010 ». Celle-ci fixe 6 priorités dans le cadre de cette lutte pour l'égalité : l'indépendance économique, la conciliation de la vie privée et professionnelle, la représentation dans la prise de décisions, l'éradication de toutes les formes de violence basées sur le sexe, l'élimination des stéréotypes, la promotion de l'égalité des sexes dans la politique extérieure et de développement de l'Union. La Commission entend intégrer la question de l'égalité des sexes dans les instruments et programmes communautaires, et veillera à la transposition et application des textes en vigueur tant dans les Etats membres que dans les pays « adhérents, candidats ou potentiellement candidats ». Un rapport est prévu en 2010 pour vérifier la bonne mise en oeuvre de la directive de 2004 sur l'égalité de traitement dans l'accès aux biens et services. Une communication sur l'égalité des salaires sera présentée en 2007.

Autre décision importante, la création d'un nouvel Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes, doté d'un fonds de 50 millions d'euros, qui devrait améliorer la gouvernance pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour plus d'informations :

[http://www.europa.eu.int/comm/employment\\_social/emplweb/news/news\\_fr.cfm?id=136](http://www.europa.eu.int/comm/employment_social/emplweb/news/news_fr.cfm?id=136)

De son côté, l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), organisation rassemblant plus de 250 régions européennes, a adopté le 10 mars une « Déclaration de Kiruna » dans laquelle elle s'engage à promouvoir l'égalité des chances au niveau régional, en particulier une plus forte participation des femmes à la vie politique et une vraie égalité salariale. Sur ce dernier point, l'ARE demande au prochain sommet européen de prendre une nouvelle initiative.

Pour plus d'informations :

<http://www.a-e-r.org/fr/presse/2006/2006031001.html>

## RESEAUX REGIONAUX

### Le Conseil régional d'Alsace rencontre les coordinateurs européens à Bruxelles

A l'initiative du Bureau Alsace, le Conseil régional d'Alsace, représenté par Ghali Rouane, a participé à la deuxième rencontre des coordinateurs « affaires européennes », les 9 et 10 mars au Comité des Régions. Cette rencontre, intitulée « Making connections », a rassemblé plusieurs centaines de responsables en charge des affaires internationales et européennes dans les collectivités locales européennes. La rencontre leur a permis de se rencontrer, d'échanger sur leur travail quotidien et de construire des réseaux. Une partie « exposition » était également prévue, où la Région Alsace a présenté son projet « Energivie » sur les énergies renouvelables.

## ENVIRONNEMENT

### Les entreprises nominées pour le prix de l'environnement 2006

Douze entreprises européennes ont été nominées pour le *European Business Awards for the environment*, qui sera officiellement décerné le 1er juin 2006, dans le cadre de la « Semaine verte » organisée à Bruxelles par la Commission européenne. Les douze finalistes ont été sélectionnées parmi quelque 139 entreprises issues de 23 pays européens. Les nominés sont :

- Catégorie 1 : Prix pour la gestion du développement durable : Aceria Coppacta de Bizkaia SA (Espagne), Sotral SpA (Italie) ; General Electric Hungary Ltd Source Factory (Hongrie) ;
- Catégorie 2 : Prix du produit pour le développement durable (conçu, développé et produit selon les critères de durabilité) : VA Tech Hydro GmbH Co (Autriche), Windsave Ltd (UK), DTS OABE SL (Espagne) ;
- Catégorie 3 : Prix de processus de production pour le développement durable (utilisation de technologies «écologiques») : Fortum Power and Heat Oy (Finlande), Volkswagen AG (Allemagne), Ten Cate Advanced Textiles BV and Color Wings BV (Pays-Bas) ;
- Catégorie 4 : Prix coopération internationale pour le développement durable : iD-L inspired innovations (Pays-Bas), YIT Rakennus Oy (Finlande), BASF AG (All.).

## POLITIQUE REGIONALE

### Le gouvernement répartit les fonds européens entre les régions françaises

Le Comité Interministériel à l'Aménagement et au Développement du Territoire (CIADT) s'est réuni autour du Premier ministre Dominique de Villepin lundi 6 mars dernier. Il a pris plusieurs décisions relatives aux fonds structurels européens et au renouvellement du contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne ».

En ce qui concerne les fonds structurels, trois décisions principales ont été prises :

- **la ventilation des crédits entre les régions françaises** ; l'Alsace recevra, au titre du FEDER et du FSE (pour sa partie « régionalisée »), 177,93 millions d'euros. La répartition des crédits du nouveau fonds de développement rural, le FEADER, sera faite ultérieurement.
- **La répartition** au niveau national **entre le FEDER et le FSE** pour l'Objectif 2 (sera de 56% pour le FEDER – soit 5,11 milliards€ - et 44% pour le FSE –soit 3,98 milliards€. L'UE verse en effet à la France une dotation globale.
- **La désignation des autorités de gestion des programmes** : le gouvernement a décidé de maintenir le status quo ; le Conseil régional d'Alsace demeure autorité de gestion de l'Objectif 2 « compétitivité régionale et emploi » à titre expérimental.

Par ailleurs, le gouvernement a décidé de suivre les recommandations de la Commission (bien que ces recommandations ne soient pas contraignantes) en ce qui concerne les actions Objectif 2 « labellisées » Stratégie de Lisbonne : il s'est fixé comme objectif que 75% des actions entreprises au titre de l'Objectif 2 servent les objectifs de la Stratégie de Lisbonne – en faveur de la croissance et de l'emploi.

### Le Comité des Régions appelle à une appropriation politique de la Stratégie de Lisbonne par les régions

Les participants du premier « dialogue territorial » qui a rassemblé mercredi 22 février à Bruxelles plus de cent représentants des collectivités locales et régionales de l'UE ont souscrit à une déclaration politique

qui appelle à un véritable partenariat entre tous les niveaux de gouvernement pour la réalisation des objectifs de Lisbonne. Cette déclaration souligne que les collectivités locales et régionales devraient être pleinement consultées lors de la préparation des programmes nationaux de réforme par les gouvernements et dans la mise en œuvre des lignes directrices, ainsi que dans le cadre de la préparation des cadres de référence stratégiques national (CRSN) en cours d'élaboration pour la politique de cohésion 2007-2013.

Pour plus d'informations : <http://www.cor.eu.int/fr/index.htm>

#### Un nouveau site internet pour Urbact

Le réseau Urbact, qui fédère les programmes URBAN, dispose d'un nouveau site internet qui met notamment en évidence les travaux réalisés par le réseau, classés selon quatorze thèmes. Un moteur de recherche et une meilleure indexation des documents facilitent l'accès à l'information.

Pour plus d'information : <http://www.urbact.org>

#### A Angers, Danuta Hübner encourage l'innovation dans les régions françaises

Un important séminaire s'est tenu les 2 et 3 mars à Angers, centré sur « La compétitivité régionale et l'emploi » dans la future politique de cohésion 2007-2013. Organisé conjointement par la Commission européenne et la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), en collaboration avec les Ministères français de l'emploi et de l'agriculture, la Préfecture de région et le Conseil régional des pays de la Loire, ce séminaire a réuni plus de 200 acteurs impliqués dans les programmes européens.

Danuta Hübner, la Commissaire européenne en charge de la politique régionale, est intervenue pour rappeler que **les régions françaises doivent nettement amplifier leurs efforts en matière d'innovation**, car elles sont en train de décrocher dans le tableau de bord européen en la matière : « seules trois régions françaises font partie des 125 régions situées au-dessus de la moyenne européenne ». Pour la Commissaire, « ce mauvais score témoigne du fait que les efforts stratégiques et financiers en faveur de l'innovation, comme le nombre des acteurs couverts, sont insuffisants ». **Danuta Hübner a souhaité que tous les acteurs régionaux de l'innovation se mettent d'accord pour définir des stratégies régionales d'innovation.**

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/06/260&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=en>

Jean-Charles Leygues, Directeur général adjoint à la Direction générale de la Politique régionale, a rappelé les grandes orientations de la politique de cohésion, précisant que les fonds structurels reposaient sur le renforcement de leur dimension stratégique, au service de la compétitivité régionale pour l'Objectif 2, et leur mise en œuvre décentralisée. Il a insisté sur le caractère crucial de 2006 en termes de mobilisation des régions, qui implique de mettre tous les participants autour de la même table. La mise en œuvre de l'Objectif 2 pose notamment en France de réelles questions en termes de changement de méthode de gouvernance. Les régions françaises doivent se juger par rapport à la moyenne européenne.

La séance plénière a été suivie de 10 ateliers sur innovation et recherche, zones rurales et de pêche, zones urbaines, insertion professionnelle des jeunes, anticiper et gérer les restructurations, TIC, environnement et prévention des risques, stratégies de vieillissement actif, inclusion sociale.

## TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

### La bibliothèque numérique européenne se met en place

La Commission européenne a publié le 2 mars les résultats de sa consultation, lancée en septembre dernier, sur son initiative de créer une « bibliothèque numérique européenne ». Les bibliothèques, archives et musées sont généralement favorables à cette **initiative, qui doit permettre d'ici les cinq prochaines années d'accéder via internet à au moins six millions de livres, documents et autres œuvres culturelles**. Des divergences de vue se font cependant jour en ce qui concerne les droits d'auteur. La Commission a l'intention de publier avant la fin de l'année une communication sur le « contenu en ligne » et les droits de propriété intellectuelle à l'ère numérique.

Afin de stimuler les initiatives de numérisation européenne, la Commission annonce aussi qu'elle va cofinancer la création d'un réseau paneuropéen de centres de numérisation. Le projet prend donc forme rapidement : selon la Commission, d'ici la fin 2006, « une entière collaboration entre les bibliothèques nationales de l'UE devrait avoir été mise en place » ; au cours des deux années suivantes, cette collaboration aura été étendue aux archives et aux musées. D'ici à 2008, ce sont déjà près de deux millions de livres, films, photographies et autres manuscrits qui seront accessibles via un simple clic.

Les résultats de la consultation sont consultables sous :

[www.europa.eu.int/information\\_society/activities/digital\\_libraries/doc/communication/results\\_of\\_online\\_consultation\\_en.pdf](http://www.europa.eu.int/information_society/activities/digital_libraries/doc/communication/results_of_online_consultation_en.pdf)

## TRANSPORTS ET ENERGIE

### La Commission adopte son projet de stratégie européenne de l'énergie

La Commission européenne a adopté mercredi 8 mars son Livre vert sur l'énergie intitulé « Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable pour l'Europe ». Autour des trois grands piliers que sont la sécurité de l'approvisionnement, la compétitivité et la protection de l'environnement, le Livre vert fixe **sept priorités pour une politique énergétique commune** : politique extérieure, limitation des importations, diversification du bouquet énergétique, solidarité communautaire, politique climatique, innovation et marché intérieur.

La **politique extérieure** est pour la première fois reconnue comme un **instrument de la stratégie énergétique de l'Union**. Elle permettra d'agir sur différents paramètres qui affectent la politique énergétique européenne : dépendance vis-à-vis des importations, diversification des fournisseurs de gaz naturel ; partenariats énergétiques avec les grands fournisseurs ; réaction aux situations de crise ; politique de voisinage avec les fournisseurs et les pays de transit. Chaque Conseil européen de printemps entamera une revue stratégique annuelle pour l'UE afin de donner le soutien politique au plus haut niveau à la « voix de l'Union » en matière énergétique dans les enceintes internationales.

Autre innovation du Livre vert : la **solidarité en cas de crise pour assurer la sécurité de l'approvisionnement**. La Commission propose la création d'un Observatoire européen de l'approvisionnement énergétique qui aurait pour mission d'améliorer la transparence de l'information sur l'approvisionnement énergétique de l'Union et de prévenir les incidents.

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la Commission soumet plusieurs propositions pour un **Plan d'action sur l'efficacité énergétique** qu'elle devrait adopter dans le courant de l'année et qui énoncera les mesures que l'Union devrait mettre en œuvre pour économiser 20% de l'énergie qu'elle consommera d'ici 2020. La Commission propose également d'étendre ce Plan d'action au niveau international. Pour ce qui est des énergies renouvelables, la Commission estime nécessaire d'élaborer une feuille de route qui prenne en compte toutes les pistes actuellement explorées : biocarburants, biomasse, éolien off-shore, chaleur et froid « verts ». En étroite relation avec les énergies renouvelables,

Le Livre vert suggère de mettre en place un Plan pour les technologies énergétiques stratégiques visant à **promouvoir l'innovation technologique**.

Enfin, pour parachever le marché intérieur de l'énergie, la Commission suggère la mise en place d'un régulateur européen pour harmoniser les pouvoirs et les compétences des régulateurs.

Après les ministres de l'Energie le 14 mars (Conseil Energie exceptionnel), les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union doivent débattre du Livre vert à l'occasion du Sommet de printemps les 23 et 24 mars.

Le Livre vert (texte complet) :

[http://www.europa.eu.int/comm/energy/green-paper-energy/doc/2006\\_03\\_08\\_gp\\_document\\_fr.pdf](http://www.europa.eu.int/comm/energy/green-paper-energy/doc/2006_03_08_gp_document_fr.pdf)

#### **L'Union européenne va lancer une campagne européenne de sécurité routière au début de 2007**

Lors de leur réunion informelle à Bregenz le 3 mars, les ministres des transports de l'UE ont décidé que L'Union européenne lancera une campagne européenne de sécurité routière au début de 2007. Cette campagne prendra la forme d'une campagne d'affiches placées le long des principaux axes routiers européens. Le Groupe d'experts de l'Union européenne sur la sécurité routière a été chargé de travailler à l'élaboration du ou des thèmes de cette campagne, ainsi qu'à la définition de son coût.

La lutte contre l'alcool au volant constitue le souci majeur pour la plupart des Etats membres.

## Décision sur les orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural (période 2007-2013)

Les ministres de l'Agriculture de l'UE ont adopté, le 20 février 2006, la **décision sur les orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural (période 2007-2013)**. Ce texte servira de base aux Etats membres dans la préparation de leurs programmes nationaux qui seront ensuite adoptés par la Commission européenne. Le Conseil était parvenu à un accord politique le 22 novembre sur ce document plus politique qui complète le règlement déjà adopté, en septembre 2005, instituant le nouveau Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) de 2007-2013.

Les **orientations stratégiques** identifient les domaines importants pour la réalisation des priorités de la Communauté, en particulier en ce qui concerne les objectifs du développement durable de Göteborg et la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Elles rappellent quelques principes de base:

- l'agriculture, un facteur déterminant de la qualité du paysage et de l'environnement ;
- le modèle agricole européen, qui reflète le rôle multifonctionnel que joue l'agriculture dans la richesse et la diversité des paysages, des produits alimentaires et du patrimoine culturel et naturel ;
- les réformes de la PAC de 2003 et 2004, qui représentent une avancée majeure pour améliorer la compétitivité et le développement durable de l'activité agricole dans l'UE.

Ce document explique en détail les trois axes d'intervention du nouveau programme de développement rural : "compétitivité de l'agriculture, des produits alimentaires et de la sylviculture", "gestion de l'espace et environnement" et "qualité de vie et diversification dans les zones rurales".

### *Rappels*

#### **Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) pour la période 2007-2013.**

La Commission propose un instrument unique de financement de la politique de développement rural : le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) pour **l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier, de l'environnement et de la gestion de l'espace rural ainsi que de la qualité de vie et la diversification des activités dans les zones rurales**. La proposition prévoit également le financement de stratégies de développement local ainsi que des actions d'assistance technique (projets de type Leader).

*Budget : 69 750 millions d'€*

Le Fonds aidera à la réalisation des trois objectifs :

- l'amélioration de la **compétitivité** de l'agriculture et de la sylviculture par un soutien à la restructuration ;
- l'amélioration de l'**environnement** et de l'espace rural par le soutien à la gestion de l'espace ;
- l'amélioration de la **qualité de la vie** dans les zones rurales et l'encouragement de la **diversification** des activités économiques. Ces trois priorités correspondent aux trois axes de développement rural définis au niveau communautaire.

**Axe 1 : l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier**

Il s'agit de fournir une aide pour toute mesure visant à améliorer le potentiel humain, le capital physique et la qualité de la production agricole. Il prévoit des mesures visant :

- **l'amélioration du capital humain** : formation, installation des jeunes agriculteurs, préretraite, services d'aides à la gestion, de remplacement et de conseil, etc.
- **la restructuration du potentiel physique** : investissements pour améliorer la production, les structures de transformation et de commercialisation (et infrastructures), etc.
- **à améliorer la qualité de la production agricole et des produits** : adaptation aux nouveaux standards UE : encouragement à la participation à des régimes de qualité alimentaire ; promotion pour des produits de qualité.

**Axe 2 : l'aménagement de l'espace**

Concernant l'aménagement de l'espace, le soutien doit contribuer au développement durable en encourageant particulièrement les agriculteurs et les tenants forestiers à gérer leurs terres selon les méthodes compatibles avec la nécessité de préserver les paysages et l'environnement naturel, de protéger et d'améliorer les ressources naturelles. Il prévoit des mesures visant :

- **l'utilisation durable des terres** : zones de montagne ; autres zones à handicap ; zones Natura 2000; agri-environnement et bien-être animal, etc.
- **l'utilisation durable des espaces forestiers** : premier boisement ; première création de systèmes agro-forestiers ; zones Natura 2000 ; environnements forestiers, restauration du potentiel de production forestier et introduction d'actions de prévention ; ...

**Axe 3 : la diversification de l'économie rurale et la qualité de vie en milieu rural**

En vue de la diversification de l'économie rurale la proposition envisage des mesures concernant :

- **la diversification en milieu rural** : dans l'exploitation agricole (activités non-agricoles); diversification hors exploitation agricole (microentreprises) ; tourisme; protection et gestion de l'héritage naturel, etc.
- **l'amélioration de la qualité de la vie** : services de base, rénovation des villages, formation et amélioration de compétences; ...

**Axe 4 : l'axe Leader**

La proposition ajoute un axe Leader, considérant que le niveau de maturité atteint par l'Initiative communautaire Leader permet aux territoires ruraux de mettre en œuvre l'approche Leader dans le cadre plus vaste de la programmation générale du développement rural. L'approche Leader consiste en :

- une **stratégie de développement local** permettant la sélection des meilleurs plans de développement des groupes d'action locale représentant des partenariats public-privé,
- la mise en œuvre de **projets de coopération entre territoires** concernés,
- la **mise en réseau des partenariats locaux**.

**Journée d'information à destination de l'Ecole des Cadres de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin**

Le 22 février dernier, le Bureau Alsace a organisé pour le compte de l'Ecole des cadres de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin une journée d'information portant sur la future politique européenne de développement rural. Les jeunes agriculteurs ont pu, l'espace d'une journée, découvrir les orientations de la future politique européenne de développement rural et rencontrer les principaux spécialistes bruxellois de la question. Lors de cet événement, ces jeunes agriculteurs ont abordé avec la Commission européenne, le Conseiller "Agriculture" de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne ainsi que les représentants des organisations professionnelles agricoles (COPA-COGECA, APCA, CEJA), des thèmes les préoccupant tout particulièrement : l'avenir de la Politique agricole commune (PAC) après 2013, le rôle que peuvent jouer les OPA dans le dialogue relatif au futur de la PAC, les mesures prises par l'UE pour répondre aux crises telles que la grippe aviaire, etc. La vingtaine de jeunes agriculteurs ont ensuite rejoint Paris pour poursuivre leur cycle de formation et terminer leur voyage par le Salon de l'Agriculture.

## Conférences

Plus d'informations sur les annonces de conférences figurent sur le site du Bureau Alsace :  
[www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/agenda/conferences.html](http://www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/agenda/conferences.html)

" <b>Mobilité sans Frontières</b> "	15 mars à Bruxelles
" <b>Sommet européen des affaires 2006</b> "	16 et 17 mars à Bruxelles
" <b>CLUSTER 2006</b> "»	9 au 13 octobre 2006 à Lyon
" <b>Assemblée générale et Conférence annuelle de l'Association des régions frontalières européennes</b> "	19 au 21 octobre 2006 - Pampelune (Espagne)
" <b>Salon EUREA</b> "	30 mai au 1er juin 2006 à Paris
" <b>Urban Futures 2.0</b> "	3 au 5 mai 2006
" <b>Réseau des Métropoles européennes</b> "	28 et 29 avril 2006 à Varsovie
" <b>Journée d'information consacrée à la recherche sur les transports de surface</b> "	24 mars 2006 à Maison – Alfort
" <b>L'élargissement : menace ou opportunité pour les PME</b> "	4 avril 2006 à Bruxelles
" <b>TVA - Quelle marge de manœuvre pour les Etats membres en matière de fiscalité indirecte ?</b> "	15 mars 2006 à Strasbourg

## Appels à propositions

Plus d'informations sur les appels à propositions figurent sur le site du Bureau Alsace :  
[http://www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/appels\\_a\\_propositions/index.html](http://www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/appels_a_propositions/index.html)

Publié le 02/03/2006

**Appel à propositions — DG EAC no 11/06 — Actions visant la protection et la commémoration des principaux sites et archives ayant un lien avec les déportations - Réf : 2006/C 52/09**

Publié le 08/03/2006

**Programme Socrates — Seconde phase (2000-2006) — Appel à propositions EAC/12/06 — Octroi de subventions pour l'exploitation, par des activités de diffusion et de valorisation (conférences/séminaires), des résultats des projets Socrates — Avis de publication d'un appel à propositions sur Internet - Réf : 2006/C 56/11**

## Recherches de partenaires

Plus d'informations sur les recherches de partenaires figurent sur le site du Bureau Alsace :  
[http://www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/cooperation/recherche\\_de\\_partenaires.html](http://www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/cooperation/recherche_de_partenaires.html)

**Agriculture** - Plantation de plantes aromatiques, médicinales et énergétiques (LEADER +)

**Coopération** - Assistance financière et technique à des pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile (AENEAS) - 28/04/2006

**Education et formation** – Système éducatif intégré

**Education et formation** – Ecole internationale de formation en développement local

**Emploi, Formation et Affaires sociales** – Réseaux locaux et régionaux en alimentation

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens